

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 AVRIL 1989**

**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 24 avril 1989 à 18 heures, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Député-Maire.

**Étaient présents** : M. SCHWINT, M. BOICHARD, M. de SURY, Mme VIEILLE-MARCHISET, M. MILLE, M. PONÇOT, M. PINARD, Mme MADER, M. HUMBERT B., M. HIRSCH, M. RUEFF, M. BAUDIER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. MATHIEU, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET, M. MAGNIN, Mme TETU, M. JUSSIAUX, Mme BULTOT, M. LIME, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. PIERLOT, M. JEANNIARD, M. LIEVREMONT, M. DAHOUI, M. GALLAT, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. ANGUENOT, M. RAGOT, M. TOURRAIN, M. MOUROT, M. GRAPPIN, Mme DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT, M. HUMBERT J.F., M. BAS, M. VIALATTE, M. NACHIN, Mme FOLSCHWEILLER, M. ROUSSEAUX.

**Étaient absents** : Mme KUNSTLER, Mme CHRISTELLE, M. JACQUEMIN, M. MAILLARD.

**Secrétaire** : M. RAGOT.

**Procurations de vote** :

**Mandants** : Mme KUNSTLER, Mme CHRISTELLE, M. JACQUEMIN.

**Mandataires** : M. LIME, M. TISSOT, M. BAS.

\* \* \* \* \*  
\* \* \*

Au cours de cette séance, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**0) Relations Extérieures**

**0/a) Événements du Liban**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'accorder une aide de 20 000 F à l'Association Médecins du Monde qui s'est engagée à porter secours aux deux communautés, chrétienne et musulmane,

- que la Ville prendrait contact avec les Sœurs de la Charité et les Lazaristes pour faciliter l'accueil de jeunes libanais dans des familles bisontines.

Le Conseil Municipal a également émis le vœu que la Communauté Internationale, et notamment la CEE, se mobilise pour la paix au Liban, une paix profitable à toutes les communautés.

### **0/b) Opérations Villages Roumains**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'adhérer à cette opération d'adoption d'un village roumain et a désigné M. FERRÉOL, Conseiller Municipal, pour assurer la coordination des initiatives qui seront prises dans ce cadre au plan local.

### **0/c) Inondations de Djibouti**

M. MAGNIN, Conseiller Municipal, a fait à l'Assemblée une communication sur cette catastrophe. La demande d'aide financière présentée par des étudiants originaires de cette ville en faveur des populations éprouvées sera examinée après une rencontre avec ces étudiants. Dans le cas où une structure officielle serait constituée pour recevoir ces aides, il serait fait appel à la générosité des Bisontins.

### **0/d) Interventions de M. VIALATTE**

En vertu de l'article 7 du règlement intérieur, M. VIALATTE, Conseiller Municipal, a proposé :

- qu'il soit débattu en commission de la lutte contre l'échec scolaire,

- qu'un Conseil Municipal exceptionnel soit tenu sur le campus universitaire afin de débattre avec les professeurs, étudiants et personnels concernés des problèmes rencontrés par l'Université.

Ces demandes seront examinées par la commission compétente.

## **1. Conseil Municipal**

### **a) Règlement intérieur**

L'amendement à l'article 1<sup>er</sup>, l'ajout de l'article 10 bis, les amendements aux articles 19 et 23, présentés par la liste «Une Ambition pour Besançon» le 17 avril et maintenus au cours de cette séance, ont été repoussés à la majorité.

Il a été décidé par ailleurs de revenir à la rédaction antérieure pour les articles 2 et 23. Les autres amendements ont été retirés par leurs auteurs.

La Commission Information-Communication étudiera les modalités de mise en œuvre éventuelle de la procédure de référendum local. En conclusion, le règlement intérieur a été approuvé à la majorité (3 contre et 10 abstentions).

### **b) Désignation des délégués du Conseil Municipal à l'Office Municipal des Sports**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné M. FOUSSERET, M. BARETJE, M. DAHOUI, M. LAGRANGE, M. HUMBERT B., M. MEUNIER, M. GRAPPIN, M. HUMBERT J.F. et M. NACHIN pour siéger à l'OMS.

### **c) Désignation des délégués du Conseil Municipal à la Commission Communale des Impôts Directs**

A l'unanimité, ont été désignés :

#### En tant que commissaires titulaires

- |   |                 |   |
|---|-----------------|---|
| 1. Mme VIEILLE-MARCHISET                                    | 6. M. JACQUEMIN | 12. M. ANTONY                             |
| 2. M. RÉGNIER   | 7. M. MOUROT    | 13. M. HUMBERT J.F.                       |
| 3. M. MEUNIER   | 8. M. MAGNIN    | 14. M. TOURRAIN                           |
| 4. M. CRETIN (contribuable<br>domicilié hors de la commune) | 9. Mme MADER    | 15. M. NACHIN                             |
| 5. Mme FOLSCHWEILLER  | 10. M. MATHIEU  | 16. M. DUFAY Louis-Maurice<br>(forestier) |
|   | 11. M. FERRÉOL  |   |

#### En tant que commissaires suppléants

- |   |                  |                                     |
|---|------------------|-------------------------------------|
| 1. M. LIEVREMONT  | 6. Mme DUVERGET  | 12. M. DAHOUI                       |
| 2. Mme CHRISTELLE   | 7. M. BAS        | 13. M. HUMBERT B.                   |
| 3. M. JUSSIAUX  | 8. M. PIERLOT    | 14. M. TABOURNOT                    |
| 4. M. DURAND (contribuable<br>domicilié hors de la commune) | 9. M. RUEFF      | 15. M. VIALATTE                     |
| 5. M. ROUSSEAUX   | 10. M. BAUDIER   | 16. M. LAMBERT Louis<br>(forestier) |
|   | 11. M. VUILLEMIN |                                     |

### **2. Exercices 1988 et 1989 - Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante** - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 122.20 du Code des Communes

M. le Maire a donné lecture à l'Assemblée, qui en a pris acte, de la liste des décisions prises dans ce cadre.

### **3. Cotes et produits irrécouvrables** - Admission en non-valeurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a admis en non-valeurs les taxes, redevances et droits divers que le Trésorier Principal Municipal n'a pu recouvrer et dont la ventilation s'établit comme suit :

* Budget Principal	185 238,41 F
* Budget du Service des Eaux	74 094,06 F
* Budget du Service Assainissement	33 135,90 F

Il en a donné décharge au Percepteur et a voté au Budget Supplémentaire de l'exercice courant les crédits nécessaires (budgets des eaux et de l'assainissement).

### **4. Exercice 1989**

#### **a) Transferts de crédits**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé les transferts de crédits à intervenir en dépenses d'investissement et a approuvé ceux intervenus en recettes de fonctionnement du 20/02/1989 jusqu'au 10/04/1989 inclus.

## **b) Crédits complémentaires**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire au BS de l'exercice courant, en recettes et en dépenses, les crédits nécessaires d'une part à la passation d'opérations d'ordre sur le budget principal (montant : 1 069 115,03 F) et d'autre part à l'encaissement de recettes sur les budgets annexes du Service des Eaux (montant : 49 362 F), de l'Assainissement (montant : 43 203 F) et des Forêts Communales (montant : 1 583 F).

## **c) Emploi du crédit pour dépenses imprévues**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les virements de crédits intervenus pour couvrir les dépenses imprévues.

## **5. Subventions**

A l'unanimité, l'Assemblée Communale a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### **a) exceptionnelle :**

\* 11 000 F à la Concorde de Saint-Ferjeux,

\* 28 000 F à la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, pour son congrès national à Besançon.

### **b) aux sociétés de sport amateur (1<sup>ère</sup> répartition)**

### Subventions aux sociétés sportives amateurs - 1989 - Première répartition

Clubs	Disciplines	Cotation NB licenciés x Coef OMS	Football Cotation Foot	Compétitions nationales		Subventions exceptionnelles	Particip. compét. Nationales Disciplines individuelles	Subvention totale	
				Total club 2 <sup>ème</sup> répart. (printemps)	Total club (pour la saison)			Fonct. (valeur du point : 33 F)	Total Première répartition
ARB	Rugby	139,00	0,00	0,00	0,00			4 587,00	4 587,00
ASA Séquanie	Automobile	Forfait	0,00	0,00	0,00			Prestation	Prestation
AS Algériens	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			990,00	990,00
ASC Escale	Foot	0,00	110,00	0,00	0,00			3 630,00	3 630,00
ASC Italiens	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			990,00	990,00
ASC Montrapon La Butte	Foot	0,00	210,00	0,00	0,00			6 930,00	6 930,00
ASC Tilleroyes	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			990,00	990,00
ASC Velotte	Foot	0,00	60,00	0,00	0,00			1 980,00	1 980,00
AS Centrafricains	Basket	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
AS Don Quichotte	Foot	0,00	70,00	0,00	0,00			2 310,00	2 310,00
AS Karting	Karting	0,00	0,00	0,00	0,00			Prestation	Prestation
AS Les Orchamps	Foot	0,00	100,00	0,00	0,00			3 300,00	3 300,00
ASPTT Athlétisme	Athlétisme	561,00	0,00	0,00	0,00			18 513,00	18 513,00
ASPTT Hand	Handball	0,00	0,00	7 020,00	14 040,00			0,00	7 020,00
AS Portugais	Foot	0,00	70,00	0,00	0,00			2 310,00	2 310,00
ASQP Basket	Basket	62,00	0,00	0,00	0,00			2 046,00	2 046,00
ASQP Volley	Volley	210,00	0,00	7 020,00	14 040,00			6 930,00	13 950,00
Aéro Club du Doubs	Aviation	Forfait	0,00	0,00	0,00			Prestation	Prestation
Aiglon Sports	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00			3 462,00	3 462,00
Amicale Cycliste	Cyclisme	81,00	0,00	0,00	0,00			2 673,00	2 673,00
Amicale Motocycliste du Doubs	Moto	0,00	0,00	0,00	0,00			Prestation	Prestation
Amicale Marocains	Foot	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Aqua Sports	Plongée	97,00	0,00	0,00	0,00			3 201,00	3 201,00
Arc Club	Tir à l'arc	28,00	0,00	0,00	0,00			924,00	924,00
Avenir Foot	Foot	0,00	60,00	0,00	0,00			1 980,00	1 980,00

Clubs	Disciplines	Cotation NB licenciés x Coef OMS	Football Cotation Foot	Compétitions nationales		Subventions exceptionnelles	Particip. compét. Nationales Disciplines individuelles	Subvention totale	
				Total club 2 <sup>ème</sup> répart. (printemps)	Total club (pour la saison)			Fonct. (valeur du point : 33 F)	Total Première répartition
BRC	Tennis de table	31,00	0,00	0,00	0,00			1 023,00	1 023,00
BRC	Foot	0,00	280,00	14 040,00	28 080,00			9 240,00	23 280,00
BRC	Basket	92,00	0,00	0,00	0,00	39 829,00		3 036,00	42 865,00
BRC	Cyclisme	49,00	0,00	0,00	0,00			1 617,00	1 617,00
BRC	Tennis	61,05	0,00	4 590,00	9 180,00			2 015,00	6 605,00
BRC	Arts martiaux	6,60	0,00	0,00	0,00			218,00	218,00
BRC	Escrime	130,00	0,00	0,00	0,00			4 290,00	4 290,00
BUC	Tennis	Forfait	0,00	0,00	0,00		Total BRC	21 438,00	79 897,00
BUC	Arts martiaux	Forfait	0,00	0,00	0,00			Voir Volley	0,00
BUC	Volley	Forfait	0,00	0,00	0,00			Voir Volley	0,00
BUC	Bowling	Forfait	0,00	7 020,00	14 040,00			2 802,00	9 822,00
BUC	Billard	Forfait	0,00	0,00	0,00			Voir Volley	0,00
BUC	Plongée	Forfait	0,00	0,00	0,00			Voir Volley	0,00
Balise 25	Course d'orient.	33,00	0,00	0,00	0,00		Total BUC	2 802,00	9 822,00
Balise 90-25	Course d'orient.	13,00	0,00	0,00	0,00			1 089,00	1 089,00
Base-Ball Club	Base-ball	99,00	0,00	3 510,00	7 020,00			429,00	429,00
Besançon Basket Club	Basket	20,00	0,00	0,00	0,00			3 267,00	6 777,00
Bousbotte	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			660,00	660,00
Bousbotte	Gymnastique	0,00	0,00	0,00	0,00			990,00	990,00
Boxe Américaine	Boxe américaine	Forfait	0,00	0,00	0,00		Total Bousbotte	0,00	0,00
Budo Club	Arts martiaux	22,11	0,00	0,00	0,00			990,00	990,00
CAF	Sport montagne	Forfait	0,00	0,00	0,00			1 000,00	1 000,00
CBSG	Sport glace	183,00	0,00	3 510,00	7 020,00			730,00	730,00
CNB	Athlétisme	93,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00	22 782,00	22 782,00
								6 039,00	9 549,00
								3 069,00	5 069,00

Clubs	Disciplines	Cotation NB licenciés x Coef OMS	Football Cotation Foot	Compétitions nationales		Subventions exceptionnelles	Particip. compét. Nationales Disciplines individuelles	Subvention totale	
				Total club 2 <sup>ème</sup> répart. (printemps)	Total club (pour la saison)			Fonct. (valeur du point : 33 F)	Total Première répartition
CPB	Lutte	128,00	0,00	0,00	0,00		3 000,00	4 224,00	7 224,00
Centre de Demi-Fond	Cyclisme	8,00	0,00	0,00	0,00			264,00	264,00
Centre École Parachutisme	Parachutisme	Forfait	0,00	0,00	0,00			1 970,00	1 970,00
Centre Médico Sportif		Forfait	0,00	0,00	0,00			6 381,00	6 381,00
Cercle Suisse	Foot	0,00	70,00	0,00	0,00			2 310,00	2 310,00
Club d'Orientation Comtois	C. Orientation	26,00	0,00	0,00	0,00			858,00	858,00
Club de Tir Bisontin	Tir	31,00	0,00	0,00	0,00			1 023,00	1 023,00
Club des Yougoslaves	Foot	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Club Motonautique F-Comtois	Ski nautique	Forfait	0,00	0,00	0,00			Prestation	Prestation
District Besançon Pétanque	Pétanque	Forfait	0,00	0,00	0,00			3 327,00	3 327,00
Dojo Franc-Comtois	Arts martiaux	210,87	0,00	0,00	0,00	7 134,00	1 000,00	6 959,00	15 093,00
ERRAPS		Forfait	0,00	0,00	0,00			Prestation	0,00
ESB	Handball	338,00	0,00	49 140,00	98 280,00			11 154,00	60 294,00
Entente Cycliste Planoise	Cyclisme	16,00	0,00	0,00	0,00			528,00	528,00
Entente Sportive Magellan	Tennis de table	15,00	0,00	0,00	0,00			495,00	495,00
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis de table	Forfait	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Gymnastique	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Cyclisme	36,00	0,00	0,00	0,00			1 188,00	1 188,00
Étoile Sportive Saint-Ferjeux	Tennis	22,80	0,00	0,00	0,00			752,00	752,00
						Total Étoile Sport. St-Ferjeux		1 940,00	1 940,00
Étrier Bisontin	Équitation	Forfait	0,00	0,00	0,00			3 852,00	3 852,00
FC Antillais	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			990,00	990,00
FC Bregille	Foot	0,00	140,00	0,00	0,00			4 620,00	4 620,00
FC Châteaufarine	Foot	0,00	130,00	0,00	0,00			4 290,00	4 290,00
FC Fontaine Ecu	Foot	0,00	40,00	0,00	0,00			1 320,00	1 320,00
FC Rosemont	Foot	0,00	140,00	0,00	0,00			4 620,00	4 620,00

Clubs	Disciplines	Cotation NB licenciés x Coef OMS	Football Cotation Foot	Compétitions nationales		Subventions exceptionnelles	Particip. compét. Nationales Disciplines individuelles	Subvention totale	
				Total club 2 <sup>ème</sup> répart. (printemps)	Total club (pour la saison)			Fonc. (valeur du point : 33 F)	Total Première répartition
Futuris Club	Boxe française	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
GAG	Sport montagne	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Gant d'Or	Boxe	66,00	0,00	0,00	0,00			2 178,00	2 178,00
Golf Club Besançon	Golf	Forfait	0,00	0,00	0,00			Prestation	0,00
Handi Escrime	Escrime	12,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Handi Sport Basket-Ball	Basket	Forfait	0,00	7 020,00	14 040,00			0,00	7 020,00
Indépendante Comtoise	Gymnastique	408,00	0,00	0,00	0,00			13 464,00	13 464,00
Jeunesse de Palente	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00			2 947,00	2 947,00
Judo Club Besançon	Arts martiaux	Forfait	0,00	0,00	0,00			Club privé	0,00
Karaté Club	Arts martiaux	30,69	0,00	0,00	0,00			1 013,00	1 013,00
La Citadelle	Gymnastique	Forfait	0,00	0,00	0,00			2 335,00	2 335,00
La Française	Haltérophilie	62,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		2 046,00	3 046,00
La Saint-Claude	Gymnastique	170,00	0,00	0,00	0,00			5 610,00	5 610,00
Les Bisons	Foot américain	31,00	0,00	0,00	0,00			1 023,00	1 023,00
Les Mohawks	Sport de glace	97,00	0,00	0,00	0,00			3 201,00	3 201,00
OB	Rugby	165,00	0,00	14 040,00	28 080,00			5 445,00	19 485,00
Olympic Cigognes	Handball	25,00	0,00	0,00	0,00			825,00	825,00
PSB	Foot	0,00	330,00	0,00	0,00	34 047,00		10 890,00	44 937,00
PSB	Tennis de table	15,00	0,00	0,00	0,00			495,00	495,00
PSB	Tennis	33,00	0,00	0,00	0,00			1 089,00	1 089,00
PSB	Athlétisme	249,00	0,00	0,00	0,00			8 217,00	8 217,00
PSB	Handball	47,00	0,00	0,00	0,00			1 551,00	1 551,00
							Total PSB	22 242,00	56 289,00

Clubs	Disciplines	Cotation NB licenciés x Coef OMS	Football Cotation Foot	Compétitions nationales		Subventions exceptionnelles	Particip. compét. Nationales Disciplines individuelles	Subvention totale	
				Total club 2 <sup>ème</sup> répartition (printemps)	Total club (pour la saison)			Fonct. (valeur du point : 33 F)	Total Première répartition
Pistoliers	Tir	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
Ring Olympique	Boxe	84,00	0,00	0,00	0,00			2 772,00	2 772,00
SNB	Natation	405,00	0,00	0,00	0,00			13 365,00	13 365,00
SNB	Canoë Kayak	105,00	0,00	0,00	0,00			3 465,00	3 465,00
SNB	Aviron	484,00	0,00	0,00	0,00	31 103,00	5 000,00	15 972,00	52 075,00
							Total SNB	32 802,00	68 905,00
Ski Club Bisontin	Ski	Forfait	0,00	0,00	0,00			1 000,00	1 000,00
Sporting Club	Foot	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Sprinter Club Comtois	Cyclisme	0,00	0,00	0,00	0,00			1 <sup>ère</sup> année	1 <sup>ère</sup> année
Tennis de Table Planoise	Tennis de table	38,00	0,00	0,00	0,00			1 254,00	1 254,00
Tri Action Club	Triathlon	28,00	0,00	0,00	0,00			924,00	924,00
UNSS		100,00	0,00	0,00	0,00			3 300,00	3 300,00
USEP		120,00	0,00	0,00	0,00			3 960,00	3 960,00
US Port Douvot	Foot	0,00	30,00	0,00	0,00			990,00	990,00
US Prés de Vaux	Foot	0,00	70,00	0,00	0,00			2 310,00	2 310,00
Union Bouliste	Boule Lyonnaise	Forfait	0,00	0,00	0,00			3 327,00	3 327,00
Union Cyclisme	Cyclisme	37,00	0,00	0,00	0,00			1 221,00	1 221,00
Utinam	Tir	248,00	0,00	0,00	0,00			8 184,00	8 184,00
VBCB	Volley	104,00	0,00	0,00	0,00			3 432,00	3 432,00
Vesontio	Basket	152,00	0,00	21 060,00	42 120,00			5 016,00	26 076,00
Volant Bisontin	Badminton	100,00	0,00	0,00	0,00			3 300,00	3 300,00
<b>TOTAUX</b>		6 258,12	2 060,00	137 970,00	275 940,00	112 113,00	12 000,00	329 287,00	591 370,00

**c) à l'ACEREP**

368 130 F dont 218 330 F destinés au CMFIP et 149 800 F à l'APP «Lieu - Ressources».

**d) à la Régie de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu**

85 000 F.

**e) au sport de haut niveau**

Clubs	Niveau	Montant
ASQP Volley Ball	Filles : Nationale 3	5 000 F
OB	Nationale 2	10 000 F
ESB	Filles : Nationale 1A Garçons : Nationale 1B	100 000 F
Vesontio	Filles : Nationale 3	60 000 F
BRC Football	Division 4	100 000 F
SNB	Bons résultats - Championnats de France	25 000 F
AS PTT Athlétisme )	Encouragement à cette discipline de base	5 000 F
PSB Athlétisme )		5 000 F
CMB )		5 000 F
CPB	Bons résultats - Championnats de France	20 000 F
Total général		335 000 F

**f) à la MJC de Palente**

(Deuxième acompte sur subvention) : 180 000 F.

- 6. Société d'Équipement du Département du Doubs** - Locaux en rez-de-chaussée d'immeubles à Planoise - Aménagement d'une croissanterie rue Gauguin - Garantie de la Ville à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un emprunt de 337 700 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ou du Crédit Local de France (CLF)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé la garantie sollicitée.

- 7. Établissement et exploitation du réseau câblé de Besançon** - Conventions avec la Société Communication-Développement - Protocole d'accord avec les organismes d'HLM

Après avoir repoussé à la majorité (13 Conseillers ayant voté pour) l'amendement de renvoi en commission, le Conseil Municipal, à la majorité (13 contre) :

- a autorisé M. le Député-Maire à signer les conventions à intervenir avec Communication-Développement et si besoin est le protocole d'accord à intervenir avec les organismes d'HLM et les associations de locataires,

- a désigné M. le Député-Maire, M. RUEFF, M. LIME, M. ROUSSEAUX et M. TOURRAIN pour siéger au Comité de Pilotage et de Contrôle.

**8. Centre Régional de Formation Jeunesse et Sports, rue Roger Martin du Gard - Travaux d'aménagement - Versement de la subvention du Département à l'Association du Centre International de Séjour**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé le reversement au Centre Régional de Formation de la subvention de 300 000 F accordée par le Conseil Général pour financer les travaux d'aménagement intérieur de cet établissement.

**9. Salle Montjoye - Travaux d'aménagement - Dossier d'exécution**

Après avoir repoussé à la majorité (13 Conseillers seulement ayant voté pour) le report de cette question à une séance ultérieure, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (3 Conseillers n'ayant pas pris part au vote), a décidé la réalisation de ces travaux estimés à 514 000 F TTC et financés pour 200 000 F par la Direction Régionale du Ministère des Affaires Culturelles.

**10. Citadelle - Réfection du mur d'enceinte**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- la réfection du mur d'enceinte de la Citadelle, projet estimé à 700 000 F dont 350 000 F pourraient être financés par une subvention de l'État (Ministère de la Culture, de la Communication, des grands travaux et du Bicentenaire) et 175 000 F par le Conseil Général, la Ville prenant à sa charge les 175 000 F restants,

- de solliciter cette aide du Département.

M. le Député-Maire a été autorisé à signer la convention à intervenir confiant à l'État (Affaires Culturelles) la maîtrise d'ouvrage.

**11. Église Sainte-Madeleine - Réfection de l'installation électrique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté ce projet de réfection de l'ensemble de l'installation électrique, estimé à 620 000 F TTC.

Il a décidé :

1. de solliciter du Conseil Général et du Ministère de la Culture et de la Communication l'octroi d'une subvention, pour la première tranche de travaux, à hauteur respectivement de 15 % et 30 % de la dépense subventionnable,

2. de solliciter ces mêmes partenaires pour la (ou les) tranche(s) ultérieure(s),

3. de s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville.

**12. Voirie - Marchés annuels de revêtements de chaussée 1989 - Reconduction des marchés de 1988**

M. le Député-Maire a été autorisé, à l'unanimité, à signer les marchés de reconduction à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au BP 1989, soit 1 700 000 F pour les revêtements en enrobés et 1 000 000 F pour les travaux d'enduits superficiels.

**13. Site inscrit de Besançon** - Arbres d'alignement - Programme de remplacement pour les 3 ans à venir

L'Assemblée Communale, à l'unanimité, a adopté le programme d'abattage et de replantation d'arbres d'alignement du site inscrit pour les 3 années à venir.

**14. Forêts communales** - Adoption du programme 1989 des travaux confiés à l'Office National des Forêts

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé approuvé le programme des travaux à effectuer en 1989 dans les forêts communales et a décidé d'en confier la réalisation à l'Office National des Forêts.

Il a décidé de solliciter une subvention du Conseil Général pour le financement des travaux destinés à des réalisations à caractère touristique.

**15. Ravalement de façades au centre-ville** - Subventions

Cette question a été retirée de l'ordre du jour.

**16. Assainissement** - Déversement d'effluents spécifiques

Après avoir repoussé à la majorité (13 Conseillers seulement ayant voté pour) le renvoi de cette question en commission, M. le Député-Maire a été autorisé, à la majorité (13 abstentions), à passer et signer les conventions de déversement d'effluents industriels ou spécifiques au réseau public d'assainissement de Besançon.

**17. Bilan des déclarations d'intention d'aliéner du 1<sup>er</sup> janvier 1989 au 24 mars 1989**

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

**18. Hôtel de Champagney, 37 rue Battant** - Établissement d'un nouveau bail commercial au profit de M. CHEVREUX

A la majorité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Député-Maire à signer le nouveau bail à passer avec M. CHEVREUX aux conditions fixées dans le rapport.

**19. Domaine communal**

**a) rue Midol** - Acquisition de terrain à la SNCF

Le Conseil Municipal a approuvé la modification à apporter à la délibération du 9 mai 1988 tendant à prendre en charge les frais (supplémentaires supportés par la SNCF) soit 63,68 F.

**b) Rue du Professeur George** - Acquisition d'un terrain de 1 a 31 à la SOGERIM et création d'une servitude de passage piétonnier sur une surface de 4 a 51, propriété de cette même société

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ces propositions et a autorisé M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

**c) Chemin des Planches - Aliénation d'un terrain de 52 a 82 à la SARL BULLETT Frères**

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil Municipal a décidé de procéder à cette aliénation au prix de 150 000 F et a autorisé M. le Député-Maire à signer l'acte à intervenir.

**20. Affaires diverses**

1. M. PINARD, Conseiller Municipal Délégué, a invité les membres du Conseil Municipal à participer le vendredi 28 avril courant, à 15 heures 30, à l'inauguration de la maison MAGNY-CHATELARD, à Nancray.

2. Autorisation au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante

M. BAS, Conseiller Municipal, a renouvelé sa demande de précisions sur certains points de la délibération adoptée en Conseil Municipal du 17 avril 1989.

3. Mme BULTOT, Adjointe, a informé l'Assemblée qu'à l'occasion des Journées Nationales Environnement, la Ville de Besançon organise les 4 et 5 juin prochain des journées Portes Ouvertes d'équipements municipaux, dont la fonction est d'assurer la protection et la qualité de l'environnement bisontin.

4. Commissions administratives électorales

M. TOURRAIN, Conseiller Municipal, s'est étonné de ne pas avoir eu à désigner les délégués du Conseil Municipal aux commissions administratives électorales. Il lui a été répondu que ces commissions étaient composées du représentant du Maire, Mme VIEILLE-MARCHISET, et de délégués désignés par M. le Préfet et M. le Président du Tribunal de Grande Instance.

5. Enfin, M. J.F. HUMBERT, Conseiller Municipal, a souhaité que les convocations aux commissions municipales soient adressées suffisamment à l'avance pour permettre à chacun de prendre ses dispositions.

La séance est levée à 21 heures 15.

Hôtel de Ville, le 25 avril 1989  
Le Député-Maire,  
Robert SCHWINT.

Vu pour être affiché  
conformément à la loi,  
Le 25 avril 1989  
Pour le Député-Maire,  
L'Adjoint,